

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 289-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1116

Déposée le: 16.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Cosignataires: 9

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Non 19.11.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Plus de leçons = de meilleurs résultats: rêve ou réalité?

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures suivantes avant que le nombre de leçons de mathématiques et d'allemand ne soit augmenté partout :

1. Mener des études comparatives entre des classes suivant plus de leçons que le plan d'études actuel et d'autres suivant le même nombre de leçons.
2. Mener des études comparatives entre des classes utilisant différents manuels de mathématiques.
3. Confier la réalisation de ces études à l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Berne ou à l'Institut de recherche, développement et évaluation de la Haute école pédagogique PH Bern, sans frais pour le canton.
4. Si les études montrent que les leçons supplémentaires n'ont pas grande utilité, on y renoncera.

5. Si les études montrent qu'il existe un lien de cause à effet entre le manuel scolaire utilisé et les résultats des élèves, ce manuel sera utilisé dans tout le canton.

Développement :

En principe, l'introduction du *Lehrplan 21* n'a aucun rapport avec le nombre de leçons obligatoires dans une matière donnée. Chaque canton définit de manière autonome les grilles horaires de la scolarité obligatoire. Comme l'introduction du français à l'école primaire a eu pour effet la suppression d'une leçon de « *Natur-Mensch-Mitwelt* » (NMM) alors que deux leçons de plus ont en revanche été incluses à l'horaire en 3^e année, de nombreux enfants sont aujourd'hui surchargés, car ainsi, deux matinées par semaine, l'enseignement se fait sous forme de blocs de cinq leçons d'affilée. Les parents, le corps enseignant, les directeurs et directrices d'école se plaignent que les enfants n'ont plus le temps de faire du sport ou de la musique (soit dit en passant, on a pu constater que la plupart des délinquants n'ont pas de passe-temps ; avoir un hobby, c'est donc la meilleure prévention de la violence !).

Dans la réponse à l'interpellation 074-2015, le Conseil-exécutif écrit que les résultats de l'étude PISA dans les différents cantons montrent qu'en lecture, il est plus difficile d'établir un rapport de causalité entre les performances et la grille horaire en allemand et que les résultats des élèves bernois étaient moyens en mathématiques en dépit d'un nombre relativement peu élevé de leçons dans cette discipline. Cela tient au fait que l'attention se relâche rapidement chez la plupart des élèves. S'ils ont *moins* de leçons par demi-journée, ils assimilent mieux. Des études ont également montré que le mouvement pendant la leçon ou entre les leçons favorise la concentration (Shepard 1997). L'une des raisons pour lesquelles les résultats en mathématiques ne sont pas très brillants dans le canton de Berne pourrait être le manuel « *Das Zahlenbuch* », qui est très compliqué et qui propose peu d'exercices. Les enfants sont dépassés.

Il faut à tout prix mener les études et les évaluations demandées dans la présente motion avant d'alourdir la tâche des enfants et des enseignants et surtout de débloquer les ressources financières nécessaires – 22,5 millions par an pour le canton et 10 millions environ par an pour les communes. L'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Berne et l'Institut de recherche, développement et évaluation de la Haute école pédagogique PH Bern ont des spécialistes renommés et sont donc tout désignés pour mener les études. Comme ces institutions sont financées par le canton, le travail ne lui coûtera pas un sou.

Motivation de l'urgence :

Comme l'augmentation du nombre de leçons aurait un impact considérable, il faut traiter la motion le plus rapidement possible.

Destinataires

- Sélectionner la Direction
- Grand Conseil